



Pôle Aménagement Durable
Direction des Infrastructures
Agence Territoriale d'Orléans

Communauté des Communes des terres
du Val de Loire

accueil@sadsi.fr

Fleury-les-Aubrais, le 01/07/2025

Ref : JP/SM/2025-44-L1382
Contact : J.PRÉ – 02.38.25.70.04
Objet : Avis sur PERMIS DE CONSTRUIRE

V/Réf. : PC n° 045 028 25 00012
Commune de : BEAUGENCY
Adresse : 4 AVENUE DE CHAMBORD

Madame,

Suite à la transmission du dossier cité en référence, je vous informe que j'émet un avis favorable au projet sous réserve de traiter les accès comme une voirie et de prévoir un stop en sortie de façon à assurer la sécurité de la circulation générale et celle des usagers des accès.

Pour l'instruction et à notifier au demandeur

L'avis émis ce jour, concerne un document d'urbanisme fixant des règles en domaine privé. Il ne vaut pas acceptation et autorisation pour les travaux en limite ou sur le domaine public. Il sera donc nécessaire d'obtenir, au préalable à toute intervention sur l'emprise de la route départementale, une permission de voirie. Cette dernière (qui concerne entre autre : busage, implantation de clôture, modification ou réfection de trottoirs, etc...) fixera les modalités d'usage du Domaine Public et devra être adressée à l'Agence Territoriale d'Orléans – 69 rue Victor Hugo 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil Départemental
Par délégation

Fabrice SERISIER
Responsable de l'Agence Territoriale
d'Orléans